

N'hésitez pas à nous contacter

Les Papillons Blancs de la Région de Reims

Siège Social des Papillons Blancs
de la Région de Reims

Association de parents et amis de personnes
handicapées mentales, affiliée à l'Unapei

✉ 6 rue Gabriel Voisin 51100 REIMS

☎ 03 26 06 57 05

🖨 03 26 24 46 67

@ secretariat@papillonsblancs-reims.org

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Soutenez l'apprentissage d'Elèves
et des travailleurs
en situation de Handicap Mental

MERCI DE VOTRE CONFIANCE !

L'ensemble des élèves, des travailleurs, des familles
et des professionnels, vous disent merci.



QUI SOMMES NOUS ?

L'association des Papillons Blancs de la Région de Reims existe depuis 1955, loi 1901 sans but lucratif, et est composée de parents et amis de personnes handicapées mentales, affiliée à l'Unapei. Elle gère 10 établissements et 3 services et prend en charge 670 personnes en situation de handicap mental. Elle emploie près de 350 salariés dans les domaines éducatif, médical, paramédical, administratif.

L'association des Papillons Blancs de la Région de Reims a besoin du soutien du plus grand nombre pour mener à bien la mission et les objectifs qu'elle s'est fixée :



Accueillir, écouter, accompagner les personnes handicapées mentales et leur famille



Mettre en oeuvre, tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique ou intellectuel des personnes handicapées mentales.

L'apprentissage professionnel au sein des Papillons Blancs de la Région de Reims



Institut Médico-Educatif la SITTELLE

L'IME LA SITTELLE accueille et prépare les enfants déficients intellectuels au monde du travail. Pour ce faire, les ateliers d'horticulture, polyvalents et de blanchisserie (financé à l'aide de la taxe d'apprentissage) accompagnent tout au long de l'année les élèves dans leurs apprentissages.



ESAT les «Ateliers de la Forêt»

L'ESAT des Ateliers de la Forêt apporte un soutien et une aide au travail pour 185 travailleurs en situation de handicap. Les activités proposées sont diversifiées et permettent à ces personnes d'obtenir une rémunération comme tout à chacun.

CES 2 ETABLISSEMENTS SONT HABILITÉS À L'ATTRIBUTION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE. ILS EN ONT BESOIN POUR FINANCER DE NOUVEAUX PROJETS.

Votre entreprise va devoir s'acquitter de la
TAXE D'APPRENTISSAGE...

Et si vous choisissiez de soutenir l'apprentissage, l'aide au travail au bénéfice d'un Etablissement accueillant des personnes en situation de Handicap Mental ?

En quoi le versement de votre taxe d'apprentissage peut-il nous aider ?

La taxe d'apprentissage nous permet d'investir dans des outils et des lieux d'apprentissage adaptés. Elle a été affectée sur ces dernières années à la création d'un atelier pédagogique de blanchisserie. Nos projets à venir portent sur la diversification de nos activités pour répondre aux besoins des usagers accueillis.

Comment effectuer le versement à l'IME la Sittelle et à l'ESAT des Ateliers de la forêt ?

Le versement est réalisé en passant par l'intermédiaire de votre organisme collecteur habituel. Simplement en précisant dans votre déclaration de versement de taxe d'apprentissage, nos coordonnées et la somme que vous souhaitez nous attribuer :

INSTITUT MEDICO EDUCATIF "La Sittelle"
16 bis cours Warzyniak
51 100 REIMS

ESAT des Ateliers de la Forêt

Chemin des Gravettes
51220 POUILLON

12 rue Joseph Cugnot
ZA du Moulin de l'Ecaille
51430 TINQUEUX